Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20240222-2024_00-AI
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024

hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Pôle Ressources Humaines et Systèmes d'information
Direction des Ressources Humaines
Service Emploi et Compétences

Nanterre le, 21 février 2024

Arrêté portant ouverture d'un concours sur titres d'Infirmier en soins généraux et spécialisés de 1er grade de la fonction publique hospitalière

Le Président du Conseil départemental

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L4311-3 à L4311-5 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 93-101 du 19 janvier 1993 modifié relatif à l'accès des ressortissants des autres membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen à certains corps de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2004 fixant la liste des diplômes, certificats et autres titres d'infirmier responsable des soins généraux délivrés par les Etats membres de l'Union européenne ou autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, mentionnée à l'article L. 4311-3 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2022 fixant les règles d'organisation des concours réservés sur titres pour l'accès à certains corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière ;

Vu les délibérations du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 22 décembre 2023 fixant les tableaux des effectifs budgétaires de la Cité de l'Enfance, du Centre Maternel les Marronniers et de la Pouponnière Paul Manchon pour l'année 2024 ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services ;

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20240222-2024_00-AI
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024

DECIDE

Article 1 : Un concours sur titres pour le recrutement d'infirmiers en soins généraux et spécialisés de 1er grade relevant du statut de la Fonction Publique Hospitalière est ouvert en vue de pourvoir :

- 1 poste à la Pouponnière Paul Manchon du Plessis-Robinson.

Article 2 : Le concours se déroulera de la manière suivante :

- La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **jeudi 2 mai 2024**, le cachet de la poste faisant foi ;
- 1ère phase : publication de la liste des candidats sélectionnés à l'issue de l'examen des dossiers de candidature le **mardi 7 mai 2024** ;
- 2ème phase : entretiens qui auront lieu **le mardi 4 juin 2024** ;
- 3ème phase : publication de la liste des candidats aptes au recrutement à partir du **lundi 10 juin 2024**.

Article 3 : Peuvent faire acte de candidature, les personnes :

- titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier. Peuvent être candidats, outre les titulaires d'un diplôme d'Etat d'infirmier, soit les titulaires d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code ;
- de nationalité française ou ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- jouissant de leurs droits civiques, n'ayant pas de mentions portées au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- en position régulière au regard du code du service national français et notamment pour les jeunes hommes nés après le 31 décembre 1978 et les jeunes femmes nées après le 31 décembre 1982 recensés à partir du 1er janvier 1999 qui doivent être en capacité de fournir un certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense ;
- en position régulière au regard du code du service national de l'Etat dont ils sont ressortissants,
- remplissant les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions.

Article 4 : Les candidatures doivent être adressées à :

Hôtel du Département – Pôle Ressources Humaines et Systèmes d'Information
Direction des Ressources Humaines – Service Emploi et Compétences
« Concours FPH » - à Mme Stéphanie BORR (sborr@hauts-de-seine.fr)
57 rue des Longues Raies –92731 Nanterre Cedex

au plus tard le **jeudi 2 mai 2024**.

Le dossier de candidature comportera les pièces suivantes :

- une copie des titres, diplômes et autres qualifications équivalente, dont le candidat est titulaire, traduits en français et certifiés conformes aux originaux pour les documents étrangers ;
- le formulaire de renseignement dûment complété ;
- un état des services, complété par l'autorité investie du pouvoir de nomination dont relève le candidat, justifiant d'au moins cinq ans de services publics effectifs à la date de clôture des inscriptions et du corps dont il relève à cette même date ;
- une copie lisible recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou d'un certificat de nationalité émis par le pays d'origine ;
- l'état signalétique des services militaires ou une copie conforme de ce document ou une pièce attestant de la situation au regard du service national, ou, d'une copie certifiée conforme à l'original et traduite en français pour les documents étrangers.

Article 5 : Le jury de concours est composé comme suit :

- Madame Elisabeth Voisin (ou son représentant), en sa qualité de Directrice des Ressources Humaines, présidente ;
- Madame Martine Saturnis (ou son représentant), en sa qualité de cadre de santé paramédical de la Fonction publique hospitalière, au sein de la Pouponnière Paul Manchon d'Asnières ;
- Madame Armelle Delaplace (ou son représentant), cadre de santé de la fonction publique hospitalière, au sein de la Pouponnière Paul Manchon du Plessis-Robinson.
- Mme Florence Legaud (ou son représentant), en sa qualité d'Infirmière en soins généraux de 2ème grade exerçant à la Cité de l'Enfance.

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20240222-2024_00-AI
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024

Article 6 : Un arrêté désignera les candidats admis par ordre de mérite et fixera éventuellement une liste complémentaire.

Article 7 : Monsieur le Directeur général des services est chargé d'assurer l'exécution des dispositions du présent arrêté, qui fait l'objet d'un affichage et/ou publication dans les locaux de la Pouponnière Paul Manchon d'Asnières – Plessis Robinson et/ou dans les locaux de la cité de l'enfance et/ou sur le site internet du Département des Hauts-de-Seine, de la préfecture et de l'Agence Régionale de Santé dont relève ledit établissement.

P/ Le Président du Conseil départemental
La Directrice des ressources humaines

Elisabeth Voisin

Les litiges concernant cet arrêté doivent être portés devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois suivant sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr